

L'accord vient tout juste d'être signé entre [CARREFOUR:652014051] / **T** : 01.41.04.26.00 (siège à Boulogne-Billancourt) et la [CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE-DE-FRANCE:775694730] / **T** : 01.42.05.39.85 (Cramif). Cet accord porte sur la prévention des risques liés aux manutentions manuelles dans ses 18 entrepôts et concerne plus de 6000 salariés. L'enseigne et la Cramif ont identifié sept situations à risque générées par les manutentions manuelles (prélèvement des colis en double et triple niveaux de palettier, filmage des palettes, manutention des colis au-delà de 1m80...).